

PAR MESURE DE PRECAUTION

LES CHEFS CIVILS ET MILITAIRES DECIDENT DE MAINTENIR L'ACTE DES EMEUTES QUELQUES JOURS ENCORE, AFIN D'EVITER LES DESORDRES TOUJOURS POSSIBLES.— LA SITUATION DES GREVISTES.

Winnipeg, 28. — Les autorités civiles et militaires ont décidé de maintenir en vigueur pendant quelques jours l'acte des émeutes. Pendant encore au moins une semaine, il ne sera pas permis de faire de parades, ou de tenir d'assemblées publiques. Les autorités ont refusé de laisser ouvrir le Temple du travail pour un service religieux qu'on voulait célébrer dimanche soir.

Le fait que certains ouvriers ont été refusés par leurs anciens patrons aura pour conséquence de provoquer certaines grèves. Des grévistes se trouvent sans emploi et se plaignent auprès de leurs chefs que leurs patrons n'ont pas de sympathie pour eux. Le comité de la grève est encore en fonction, il entend les doléances des grévistes. Il se dispersera d'ici à quelques jours, alors qu'un comité général sera formé qui s'occupera de la réinstallation des grévistes.

Les employés de chemins de fer en grève qui veulent reprendre leur travail doivent d'abord s'adresser à leurs chefs d'union ; si ces derniers leur donnent une bonne recommandation, ils sont repris par les directeurs des chemins de fer, sinon ils sont refusés.

M. Hugh Philipps, C.R., a dit aujourd'hui que tous ceux qui ont été arrêtés au cours des émeutes de samedi, pourront être libérés sous caution.

Les officiers de la police montée et du ministère de l'immigration examinent le cas de chaque aubain, et seuls ceux que l'immigration déclare indésirables seront déportés.

Vingt-neuf personnes qui ont été accusées d'avoir fomenté l'émeute, ont comparu en Cour de police ce matin. Toutes ont été libérées sous caution. Neuf comparaitront le 3 juillet, et 20 le 4 juillet. Plusieurs patients aujourd'hui à l'hôpital et qui sont accusés d'avoir pris part à l'émeute, seront arrêtés dès qu'ils seront mieux.

Le maire Guay a publié une déclaration demandant aux patrons et aux gouvernements fédéral, provincial et municipal, de faire leur possible pour mettre fin à tout le monde à la suite de cette grève.

ACCUSE DE SEDITION

Winnipeg, 28. — M. J. A. Martin, qui a pris une grande part dans les assemblées de soldats en faveur de la grève et qui a été l'un des organisateurs de la fameuse parade "silencieuse" qui a provoqué l'émeute de samedi après-midi, a comparu devant le magistrat de police aujourd'hui, sous l'accusation de sédition. Il a été libéré sous caution.